

Séance du 22 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENINI, doyen des membres.

N°2026-5-7

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. Alain GENINI, Mme Ghislaine VASNIER, M. Julien CARLIER, M. Fabrice BRUNETEAU, Mme Corinne CHARPENTIER, Mme Elsa COUESNON, M. Olivier DAVID, Mme Laurine LABATTU, Mme Stéphanie MEUNIER, M. Yohann MOREAU, M. Franck STEVENOT, Mme Kathia VIGER

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. Eric BRUNIAUX, M. Franck GEROUVILLE

Date de la convocation
17 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :

M. Didier PORTRON, Maire (sorti de la salle pour le vote)

Date d'affichage
22 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme Elsa COUESNON

24/04/26
et publication du
27/04/26

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain GENINI, doyen des membres, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	8 338,31
- un excédent reporté de :	363 550,77
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	371 889,08
- un déficit d'investissement de :	20 448,09
- un déficit des restes à réaliser de :	16 641,00
Soit un besoin de financement de :	37 089,09

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	371 889,08
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	37 089,09
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	334 799,99
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	20 448,09

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à MOËZE

Le Maire, Didier PORTRON



le(s) secrétaire(s) de séance

[Handwritten signature]

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702378 -- 2026 <i>042</i> <i>2-2026-5-7</i> ----- <i>DE</i>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <i>24/04/2026</i>